



Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DES SAVANES**

DELIBERATION N°31 CA 2022 CIASS

PORTANT SUR L'APPROBATION DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE

L'An deux mille vingt-deux, le 18 Novembre, à quatorze heures, le Conseil d'Administration du CIASS dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Communauté de Communes Des Savanes, sous la présidence de Madame Françoise FREDOC, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes.

Séance du 18 Novembre 2022

Date de la convocation : 4 Novembre 2022 : 2^{ème} convocation

Membres présents : Françoise FREDOC, Jean-Robert CHOCHO, Marie NICAISE, Edmé ZULEMARO

Absents excusés : Max VENTURA

Absents non excusés : Céline REGIS, Michel-Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Johanna HORTH, Céline ZULEMARO, Diana JAMES, Eurydice GOLITIN, Josiane PIERRE-MARIE, Myrtha TARCY

Secrétaire de séance : Jean-Robert CHOCHO

Membres du Conseil d'Administration ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes par délibération n°49_CC_2021_CCDS.

Vu l'installation du Conseil d'Administration en date du 28 Février 2022,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DE LA VICE- PRESIDENTE

**PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER**

25 NOV. 2022

ARRIVÉE

Transmis A.....

Délibération n°31-CA-CIASS
Approbation de l'organisation de la Semaine Bleue



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1^{er} : PREND acte du rapport à Madame la Vice-Présidente

Article 2 : APPROUVE l'organisation du programme de la Semaine Bleue.

Article 3 : AUTORISE la Vice-Présidente à SIGNER toute pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Délibération adoptée :

- Ont voté pour : 4
- Ont voté contre : 0
- Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Du :

Fait et délibéré à Kourou, le 18 Novembre 2022,
Pour extrait et certifié conforme

Pour Le Président
Par délégation
La Vice-Présidente

Françoise FREDOG

